



**PRÉFÈTE DE CORSE**

**DRAAF DE CORSE**

Service régional de  
l'alimentation

## Compte rendu du Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV) Section Végétale – 04 octobre 2018

VF

Diffusion	Site Internet de la DRAAF de Corse
Documents associés	Diaporamas présentés lors de la réunion

### Participants :

Organismes	Représentants présents lors de la réunion
Préfecture de Corse-du-Sud	CHEVALIER Josiane, préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud DUBEUF Brigitte, directrice de projet
Préfecture de Haute-Corse	LAVIGNE Frédéric, secrétaire général, en visio-conférence Bastia
INTERVENANTS	BARJOL Jean-Louis, expert membre CGAAER BARTHOD Christian, expert membre CGEDD BOURGOIN Bertrand, expert arboriculture, DGAL /SDQPV
DRAAF Corse	PARODI Jacques, directeur MARCELLIN Catherine, directrice adjointe LEMONNIER Eric, chef de SRAL LASNE Agnès, coordinatrice santé et protection des végétaux au SRAL
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Corse-du-Sud	CAMPOS Valérie, directrice LASNE Laurent, chef de service SPAV
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Haute-Corse (en visio-conférence Bastia)	GUENOT-REBIERE Sylvie, directrice adjointe HAVET Annick, chef de service SPAV TASTEVIN Luc, inspecteur santé et protection des végétaux
Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation et de l'emploi en Corse	Abs
Direction régionale des douanes et des droits indirects	PERINI Laurent, cellule de renseignement et pilotage des contrôles
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	LEMONNIER Sylvie, directrice adjointe BARREL Maud, chargée de mission
Délégué régional à la recherche technique	Abs
Office de Développement Agricole de la Région Corse (ODARC)	MORTINI Lionel, Président, représentant l'OEC BIANCHINI Marie-Pierre, chef de division
Office de l'Environnement Corse (OEC)	SARGENTINI François, président, excusé, représenté par M. MORTINI
Collectivité de Corse	RIFFARD Olivier, ingénieur service forêt
Conservatoire National Botanique de Corse (CNBC)	HUGOT Laetitia, directrice
Office National des Forêts (ONF)	HETT Paul, directeur régional, excusé
Organisme à vocation sanitaire pour le domaine végétal (FREDON)	MARRON Christophe, président LECAT Michael, directeur
Chambre d'agriculture régionale d'agriculture	MILLELIRI Isabelle, animatrice inter-filière, en visio-conférence Bastia
Chambre d'agriculture départementale de Corse-du-Sud	Abs
Chambre d'agriculture départementale de Haute-Corse	CHOIX Camille-Anaïs, élue, en visio-conférence Bastia BERETTI Hélène, directrice, en visio-conférence Bastia
Inter Bio CORSE	Abs
Association des producteurs de fruits d'été (APFEC)	Abs
Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)	LUCCIONI Daniel, président, CERATI Orso, technicien
Syndicat de l'Appellation d'Origine Contrôlée Miel De Corse (AOC Miel de Corse)	LAURENT Jacques, trésorier
Centre de recherche de l'Institut National de la Recherche Agronomique en Corse (INRA de Corse)	CASABIANCA François, président du centre de Corse, excusé, représenté par PAILLY Olivier, directeur unité citrus CHARRIER François, ingénieur de recherche

	CHARTOIS Marguerite, ingénieure, en visio-conférence Bastia
Syndicat Interprofessionnel des Oléiculteurs de Corse (SIDOC)	MARFISI Sandrine, présidente CESARI Louis, vice-président
Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP) en Corse	MEUNIER Monique, vice-présidente régionale Corse MEUNIER Luc, président départemental
Groupement Régional des Producteurs et Transformateurs de Châtaignes et Marrons de Corse (GRPTCMC), AOP Farine de châtaigne corse	LAURENT Jacques, vice président
Association Régionale d'Expérimentation sur les Fruits et Légumes en Corse (AREFLEC)	RIBAUT Jean-Claude, président, en visio-conférence Bastia BALAJAS Julien, technicien
Jeunes Agriculteurs de Corse-du-Sud	Abs
Jeunes Agriculteurs de Haute-Corse	Abs
Jeunes Agriculteurs Corse	Abs
Fédération régionale des coopératives agricole (FRCA)	LORENZI Melanie, chargée de mission QHSE, en visio
Syndicat des pépiniéristes	WELSHINGER Bruno, en visio-conférence Bastia
Association des maires de Haute-Corse et de Corse-du-Sud	Abs
Conseil inter-professionnel des vins de Corse (CIV)	Abs
Association de Promotion et de Défense de la Clémentine Corse (APRODEC)	MANCEL Jean-Paul, président, excusé
Centre de Recherche Viticole de Corse (CRVI)	Abs

#### En visio-conférence depuis la DGAL (Paris) :

Direction Générale de l'Alimentation (DGAL)	COTILLON Anne-Cécile, sous-directrice de la qualité, de la santé et de la protection des végétaux LENNE Nicolas, adjoint au chef du bureau de la santé des végétaux LARGUIER Michel, expert membre CGAAER STEFANINI-MERIGNAC Odile, expert membre CGEDD
---	--

#### Ordre du jour :

- Point d'étape sur la mission dépérissement des oliviers et oléastres
- Bilan et présentation des conclusions et recommandations par la mission d'expertise conjointe CGAAER-CGEDD sur *Xylella fastidiosa*.

#### 1. Relevé de décisions

- Mission d'expertise technique sur le dépérissement des oliviers en Corse
- Attente du rapport définitif de la mission pour la fin 2018.
- Premiers axes pour la suite.
- Suite des recommandations de la mission d'expertise sur la gestion de *Xylella fastidiosa*
- Installation d'un conseil scientifique auprès de la préfète dès que possible.
- Mise en place rapide de groupes de travail techniques, transversaux et par filière, pour préparer les travaux du prochain CROPSAV.
- Prochaine réunion du CROPSAV végétal avant fin 2018.

#### 2. Relevé des échanges

Madame la préfète accueille les participants et excuse le président de l'OEC qui sera représenté par M. Mortini, le président de l'ODARC. Elle remercie les experts ainsi que toutes les personnes qui se sont déplacées.

En préambule, elle indique qu'il s'agit de son premier CROPSAV et comment elle compte aborder cette séance. A l'issue du travail de la mission, nous sommes en effet en attente de propositions opérationnelles pour nous aider dans la gestion de ce dossier d'importance. Il s'agit donc aujourd'hui d'un temps de restitution des différents travaux. S'en suivra un temps d'appropriation par les partenaires puis un temps de construction des actions dans un esprit de partage et de transparence, avec la conviction que les réflexions

doivent être menées dans l'intérêt de la Corse et de son développement. La préfète affirme ici que l'Etat n'a absolument aucun intérêt à cacher des informations, quelles qu'elles soient.

Elle propose de débiter par le point d'étape sur la mission dépérissement puis la présentation des conclusions de la mission *Xylella* par les experts et suivis d'une intervention de la DGAL avant un temps d'échange avec la salle.

#### **Mission dépérissement des oliviers :**

A l'aide d'un diaporama, Bertrand Bourgoïn, expert arboriculture de la sous-direction de la qualité, la protection et la santé des végétaux à la direction générale de l'alimentation, présente le point d'étape de la mission dépérissement. Il précise d'emblée que les travaux sont toujours en cours. L'objet de la mission est de faire un état des lieux de la santé des oliviers comme le précise la lettre de la mission qui a été confiée en mobilisant diverses compétences à la fois agronomique, méthodologiques, et analytiques.

La première phase s'est déroulée en 2 déplacements terrains sur 28 sites, répartis en Corse-du-Sud et en Haute-Corse. Après une première phase de recueil d'éléments liés à l'histoire à l'aide d'interviews d'acteurs et de compilations de données, la phase de diagnostic s'est centrée sur des campagnes de prélèvements en vue d'analyses pour balayer tous les aspects microbiologiques, virologiques, mycologiques et parasitaires. Afin de disposer d'une meilleure compréhension du fonctionnement des oliviers, les prélèvements ont été complétés par la réalisation d'échantillons en vue d'établir des profils racinaires et agro-pédologiques.

Un modèle mathématique (BILJOU) utilisé par le Département santé des forêts pour établir le bilan journalier hydrique a également été mis en œuvre sur les parcelles observées.

Bertrand Bourgoïn présente ensuite quelques photos représentatives des symptômes observés : défoliations mais aussi jaunissements ou palissement moins faciles à objectiver. Le constat de symptômes comparables sur le chêne vert dans le maquis a conduit la mission à élargir son champ d'investigation à d'autres espèces que l'olivier pour permettre une meilleure compréhension du phénomène.

L'ensemble des résultats n'est pas complètement disponible à ce stade mais il est d'ores et déjà possible de conclure à l'absence de détection de *Xylella fastidiosa*, et ce quelle que soit la méthode d'analyse utilisée. L'expert précise que différentes méthodes, officielles ou non, y compris en utilisant la CTAB, ont été appliquées. Il n'a pas non plus été mis en évidence de virus phytopathogène. Sur le plan mycologique, des organismes ont été identifiés mais aucun de quarantaine. Il s'agit souvent d'agents pathogènes associés à la faiblesse des sujets. Il n'a pas non plus été mis en évidence de verticilliose, pathologie pourtant assez fréquemment répandue. De même des concentrations importantes de nématodes (non réglementés mais souvent impliqués dans l'altération des oliviers) ont été localement mises en évidence dans les sols.

Concernant les analyses foliaires, elles sont toujours en cours et la mission rencontre des difficultés d'interprétation du fait d'un manque de références existantes sur le comportement des oliviers en Corse.

L'utilisation du modèle BILJOU évoqué plus haut permet de caractériser l'année 2017 comme celle ayant l'indice de stress hydrique le plus fort de puis 1970. Cette donnée doit être prise en compte dans l'analyse du phénomène de dépérissement.

Les premiers éléments de conclusions figurent dans la dernière diapositive présentée. Il est noté le caractère frappant de la transversalité des espèces touchées, l'absence de *Xylella fastidiosa*, l'importance du critère de stress hydrique à considérer dans une origine qu'on peut qualifier de multifactorielle.

Des premiers axes de réflexions sont envisagés pour la suite, à savoir :

- la pérennisation du travail à co-construire avec les acteurs locaux, considérant le risque pour la filière économique,
- la nécessité de compléter ce travail par un volet recherche pour expérimenter la variabilité liée à la conduite culturale, la variété, la pression parasitaire, etc...
- disposer d'un référentiel de culture pour permettre une meilleure analyse.

La préfète demande le calendrier des suites.

Bertrand Bourgoïn indique que le compte-rendu du rapport avec une analyse des résultats devrait être disponible début décembre.

### ***Mission Xylella fastidiosa :***

Madame la préfète donne la parole à Jean-Louis Barjol, rapporteur de la mission *Xylella fastidiosa*.

En préambule de sa présentation, Jean-Louis Barjol précise que pour la bonne compréhension du rapport, il est indispensable de bien se référer aux annexes dont il recommande une lecture attentive en particulier l'annexe 7 (mise à jour factuelle de l'état des connaissances scientifiques) et 8 (cadre réglementaire).

Après un rapide rappel sur la maladie et de sa répartition (diapo 2 et 3), l'expert rappelle les objectifs de la mission dans le contexte de passage en enrayement (diapo 4) : recommander des mesures concrètes de gestion et voir comment procèdent l'Espagne et l'Italie.

La diapo 5 présente la méthodologie de travail adoptée par la mission qui a réalisé, en plus d'une importante bibliographie, une soixantaine d'entretiens avec les différents acteurs impliqués, en France, en Espagne, en Italie et auprès de la Commission européenne. L'expert souligne que ces rencontres européennes ont été riches d'enseignements et d'idées à décliner en France. Il mentionne notamment que les Baléares, bien que plus tardivement confrontées à la maladie que la France, peuvent nous apprendre et nous inspirer dans les mesures à imaginer.

Il est rappelé que dans les Pouilles, sévit le sous-type ST53 de *X. f. pauca*, très agressive, tandis que l'Espagne a détecté toutes les sous espèces, *multiplex*, *fastidiosa* et *pauca* avec diverses sous types (diapo 6). En Corse, une seule sous espèce (*multiplex*) a été identifiée à ce jour avec 2 sous-types, ST6 et ST7 (diapo 7). Les données d'épidémiologie-surveillance en Corse sont présentées (diapo 8). Le nombre considérable de prélèvements réalisés depuis 2015 (plus de 16 000) est souligné et témoigne de la qualité de la surveillance par rapport à ce qui peut être constaté dans d'autres pays. Les difficultés d'accès en zone naturelle de maquis laissent penser que le nombre de foyers est très certainement supérieur à celui de 354 détectés. La diapo 9 sur les différentes espèces de végétaux trouvés infectés en Corse illustre l'aspect transversal des milieux concernés (naturels et agricoles).

A propos des divergences d'appréciations sur la situation phytosanitaire en Corse (diapo 10), Jean-Louis Barjol rappelle que l'expression d'une plante n'est pas significative de son infection et qu'il existe des causes multifactorielles aux symptômes constatés. De plus, la répartition de la bactérie au sein de la plante n'étant pas homogène, le choix du point de prélèvement est essentiel pour optimiser la probabilité de détection lors de l'analyse. C'est pourquoi, la Commission européenne a mis en place un groupe de travail pour élaborer des recommandations sur les méthodes de prélèvement.

L'expert explique qu'il existe des différences de mise en œuvre des méthodes d'analyse PCR par les différents laboratoires. L'INRA ne dispose pas de procédures répétables, à la différence de l'ANSES. Il existe des difficultés d'accès à l'ADN selon les végétaux car des inhibiteurs existent sur les végétaux ligneux, en particulier les oliviers. Enfin, même si différentes méthodes d'analyse sont homologuées, toutes n'ont pas le même niveau d'exigence en matière de sensibilité ou de spécificité.

Après cette courte présentation des éléments importants du rapport, Jean-Louis Barjol présente les recommandations formulées par la mission.

La première (diapo 11) consiste à renforcer le partage des connaissances avec la mise en place d'un comité scientifique auprès de la préfète. Cette instance, qui existe aux Baléares, doit rassembler tous les acteurs locaux qui ont trait à la recherche scientifique avec l'appui de structures nationales comme l'ANSES. La mission recommande notamment la participation de l'INRA, du CBNC et de la FREDON. Ce conseil doit rendre compte de la synthèse des travaux auprès du CROPSAV.

La deuxième recommandation (diapo 12) fait suite au constat par la mission d'une paralysie des débats en Corse en raison des controverses au sein du CROPSAV. Alors que les Baléares ont réagi très rapidement et agissent vite dans les mesures, la situation semble parfois bloquer en Corse. La mission recommande que le CROPSAV soit nourri par des groupes techniques qui devront faire des propositions argumentées, par exemple, sur l'opportunité de développer des itinéraires techniques, sur l'identification (obligatoire selon la

décision communautaire) des sites de végétaux à valeur scientifique, sociale ou culturelle (ex oliviers multiséculaires, zone Natura 2000, etc...). Ces propositions doivent s'articuler autour de projets de recherche appliquée. Le débat sur la station de traitement à l'eau chaude de la vigne s'inscrit dans ce cadre.

De plus, la réglementation communautaire interdit la plantation de végétaux hôtes en zone infectée. Les États membres ont toutefois la possibilité de donner des dérogations (Diapo 13). Il faut ainsi définir ce qui peut être planté et sous quelles conditions (tester la tolérance/résistance de variétés, pratiques agricoles, etc...). Il s'agit aussi d'identifier les besoins par filière en Corse. Enfin, il convient de réfléchir à ce qui devrait être mis en œuvre si on détectait une nouvelle sous-espèce de la bactérie. Si les faibles signaux ne doivent pas être écartés d'emblée, il ne faut pas forcément les exacerber ni se focaliser sur leur prise en compte à tout prix.

La troisième recommandation concerne l'amélioration des méthodes d'analyse (diapo 14). Dans l'attente de la mise en place d'un laboratoire de référence européen, il faut progresser sur les méthodes disponibles. Des travaux sur l'extraction de l'ADN par méthode CTAB plutôt que QuickPick sont en cours. Dans ce cadre, il est nécessaire de tester ces méthodes sur des échantillons tout venant et non pas que sur les positifs. Les laboratoires de recherche sont libres d'utiliser les méthodes qu'ils souhaitent, néanmoins pour pouvoir être comparés, les résultats doivent être issus de méthodes validées. La comparaison des méthodes utilisées est essentielle pour progresser. Concernant la méthode rapide ELISA, la mission recommande de ne pas l'utiliser sur des plantes cultivées car, bien que plus rapide, elle est beaucoup moins sensible que la méthode qPCR.

La quatrième recommandation (diapo 15) propose d'adapter la surveillance pour surveiller les interactions entre le milieu naturel et le milieu agricole en préconisant une approche intégrée avec la définition d'une surveillance de zones naturelles ciblées et sur le long terme.

La cinquième recommandation (diapo 16) concerne un débat interne à l'Etat sur les conditions de contrôle des mouvements dans les points d'entrée des végétaux sur l'île. La mission est consciente qu'il n'existe pas de PIF/PEC en Corse mais constate qu'il faudrait des installations conformes aux bonnes pratiques et recommande une plus grande collaboration avec les services des douanes.

La sixième recommandation concerne l'arrêté préfectoral d'interdiction à l'introduction des végétaux en Corse dont la légalité est fragile. La mission recommande de travailler à un arrêté préfectoral définissant la liste des végétaux pouvant bénéficier d'une dérogation à l'interdiction communautaire de plantation des plantes hôtes dans les zones infectées. Cela suppose un travail en amont sur les opportunités d'espèces à planter, pour quels objectifs et dans quelles conditions pour permettre de mieux maîtriser les risques liés aux introductions.

La septième recommandation porte sur la communication, déjà bien développée comparé à ce que font les Italiens mais qui peut être améliorée au regard de ce que font les Baléares. L'effort doit notamment porter sur la sensibilisation des ports et aéroports des autres pays qui desservent la Corse ainsi que vers les voyageurs et en particulier les résidents corses.

En conclusion, Jean-Louis Barjol attire l'attention sur quelques points de vigilance (diapo 19) et notamment l'allongement de la liste des végétaux hôtes, la problématique des végétaux asymptomatiques « porteurs sains », et le risque lié aux recombinaisons génétiques de la bactérie.

La préfète remercie l'expert et donne la parole à la DGAL pour une intervention.

Anne-Cécile Cotillon, sous-directrice de la SDPV explique les actions engagées avant les conclusions de la mission, notamment sur les méthodes d'analyse. Dès avril 2018, lors du constat de divergences de résultats par les laboratoires, la DGAL a en effet demandé à l'INRA et l'ANSES de comparer leurs méthodes et de travailler de concert sur les matrices difficiles dans un objectif d'améliorer la méthode de référence. La FREDON a ainsi été mobilisée pour refaire des prélèvements sur les végétaux trouvés positifs par l'INRA afin de reconduire des analyses en parallèle dans les 2 laboratoires et avec des méthodes différentes. Aucun des premiers résultats rendus positifs par l'INRA n'a pu être confirmé, ni par l'INRA, ni par l'ANSES. Dans

ce cadre et grâce aux échanges, les méthodes d'extraction de l'ADN ont pu être améliorées. L'ANSES est d'ailleurs en cours de validation d'une nouvelle méthode. Pour ce qui concerne la méthode ELISA, la réflexion sur son déploiement en routine est actuellement suspendue en raison du rapport coût/bénéfice attendu. Les investigations sur la recherche des causes de divergences de résultats entre les laboratoires sont poursuivies et une nouvelle campagne de prélèvements démarrera en novembre.

Concernant la communication, la DGAL a également engagé une nouvelle campagne lancée par le ministre de l'agriculture au dernier salon de l'agriculture en février-mars dernier. Un dossier de presse sonore et des nouveaux visuels ont également été déployés.

La préfète remercie la DGAL pour ces précisions sur l'avancée des méthodes d'analyse et donne la parole à Lionel Mortini, président de l'ODARC pour ouvrir les échanges.

Le président de l'ODARC :

- Remercie la mission pour le travail effectué.
- Constate que le risque est bien présent, que la surveillance pourrait être améliorée, que les méthodes d'analyses sont perfectibles .
- Indique qu'il convient maintenant pour les acteurs de s'approprier le rapport.
- Affirme que les travaux qui vont suivre et les relations à établir sont de nature à restaurer la confiance entre les acteurs.

La présidente du SIDOC :

- Revient sur l'étude spécifique sur le dépérissement des oliviers et constate que beaucoup de questions techniques ne pourront être abordées dans cette réunion.
- Confirme que la communication, quel que soit le niveau et de manière générale, est perfectible .
- Indique que les oléiculteurs qui ont contribué à la mission dépérissement sont en attente forte d'un retour sur leurs résultats.
- Constate effectivement que les Baléares sont allées plus rapidement en matière de communication et déplore qu'il n'en soit pas de même en Corse alors que le SIDOC lance des alertes depuis 2015
- Regrette qu'il n'y ait toujours aucune réponse officielle apportée sur les causes de mortalité des oliviers
- Estime pour sa part qu'un seul sujet est transversal sur les dépérissements constatés sur de nombreuses espèces : *Xylella fastidiosa* alors que le déni est toujours présent du côté des autorités.
- Adhère à la création d'un conseil scientifique et souhaite que le SIDOC y soit associé.
- Regrette que le sujet d'un système de protection insulaire n'ait pas été spécifiquement traité par la mission *Xylella*.
- Attend des réponses pragmatiques et techniques adaptées et non administratives.
- Demande de la considération pour l'impatience des producteurs.

La préfète :

- Rejoint la demande de réponse adaptée à la Corse.
- Note l'adhésion du SIDOC à la proposition d'un comité scientifique.
- Appelle aux propositions pour améliorer la communication.

Bertrand Bourgoïn:

- Précise que les agriculteurs ayant participé à la mission dépérissement recevront sous peu leurs résultats individuels. Il pensait préférable d'attendre l'ensemble des analyses afin de faire une synthèse plutôt qu'un envoi au fil de l'eau. Il attend en effet les derniers résultats des analyses foliaires.

La présidente régionale de l'UNEP :

- Se félicite que le rapport confirme les arguments avancés par les pépiniéristes depuis 2015, à savoir la présence de la bactérie de longue date sur le territoire, excluant de ce fait la mise en cause des pépiniéristes dans l'introduction de la bactérie.
- Rappelle les efforts consentis par la filière pour respecter la réglementation qui leur est imposée en matière de dérogation à l'introduction.

- Regrette qu'il y ait parfois des différences de traitements entre les deux départements.
- Indique l'effort consenti pour augmenter le nombre de pépinières de production locales de 7 à 15 et l'augmentation des engagements dans la marque locale « corsica grana »
- Explique que malgré tous les efforts qui pourront être consentis pour favoriser la production locale, il ne sera jamais possible de produire localement l'ensemble des végétaux vendus sur l'île (manque de qualification, manque de formation, manque de surface, etc...)
- Expose les problèmes rencontrés par quelques entreprises qui vendaient jusque là des végétaux spécifiés hors de Corse et qui voient de nouvelles contraintes leur être imposées par l'enrayement (Ets Agrumes du Soleil) de nature à amputer 60% de leur chiffre d'affaire.
- Rappelle également les pertes de marché des pépiniéristes qui doivent veiller à informer leurs clients qu'ils ne peuvent sortir de Corse avec des végétaux spécifiés.
- La filière représente actuellement 50 millions de chiffre d'affaire et 600 actifs, mais une perte subie de 10 millions en deux ans suite à la crise *Xylolla*. La situation risque d'impacter les formations (continues ou professionnelles) qui vont décliner faute de marché de l'emploi à l'issue.
- Demande à ce que la position de restriction des approvisionnements soit revue (notamment d'Italie) afin de ne pas pénaliser les emplois dans la filière.

La préfète :

- Affirme que l'objectif n'est pas d'affaiblir une filière.
- Demande de veiller à ce qu'il y ait une cohérence régionale dans le traitement des dossiers par ses services et indique que l'organisation qu'elle souhaite mettre en place renforcera l'action en ce sens.

*(NDLR : A l'issue de la réunion, une clarification a été apportée par la DDCSPP2A et le SRAL à la représentante des pépiniéristes sur la gestion des dossiers de demande de dérogation et notamment sur la méthodologie appliquée et l'équité de traitement des demandes en Corse-du-Sud et Haute-Corse, levant ainsi tout malentendu sur l'absence de cohérence régionale.)*

La chambre d'agriculture de Haute-Corse :

- Rappelle l'existence d'une dérogation donnée par la DDCSPP2B pour la sortie des plants d'agrumes de l'entreprise « Agrumes du Soleil » arrivée à expiration.
- Demande les suites à venir.

La DGAL :

- Explique que jusque fin 2017, la zone où est située l'entreprise était indemne, ce qui n'est plus le cas depuis le passage en enrayement. Cependant, on a considéré que ce qui avait été produit en zone indemne puis mis sous serre insect-proof présente des garanties acceptables pour la sortie de l'île début 2018. Ce n'est pas le cas pour ce qui est produit en 2018 hors des serres insect-proof.
- Indique que des recherches de solutions en lien avec la DDCSPP2B pour une dérogation sont en cours.
- Evoque la piste d'une station de quarantaine avec tests pendant et à l'issue de la période d'incubation.

La présidente régionale de l'UNEP :

- Questionne sur la durée d'incubation qui semble méconnue à ce jour.
- S'étonne que de nouvelles mesures soient demandées alors que le professionnel n'a pas changé de pratiques.
- Ne voit pas comment il est possible de maintenir des tests sur 2 ans.

Le vice-président du SIDOC :

- Ne comprend pas les inquiétudes de la DGAL sur ce dossier avec les analyses de l'ANSES
- Indique que des tests se font sur des oliviers et donc doivent être possibles sur agrumes.

Le DRAAF :

- Rappelle l'attention particulière que porte la commission européenne sur les mesures mises en œuvre en enrayement.

- Indique que pour être conforme en sortie de zone d'enrayement, les plants de végétaux spécifiés doivent avoir été élevés depuis toujours dans des conditions qui garantissent l'absence de contamination (serre insect-proof)

La présidente régionale de l'UNEP :

- Souhaite que soit apportée une réponse rapide à Agrumes du Soleil.

La préfète :

- Confirme que ce sera le cas.

Le vice-président du SIDOC :

- Regrette que ne soit pas abordé dans le rapport *Xylella* la problématique de la capacité d'une région insulaire à pouvoir se protéger d'une menace même si c'est hors du droit commun.
- Confirme qu'il est absolument nécessaire de poursuivre les observations suite à la mission dépérissement, bien qu'il émette des réserves sur les méthodes d'analyse.
- Rappelle qu'il n'y a pas eu de réponses aux courriers du SIDOC demandant le soutien effectif (financier mais aussi logistique) de l'Etat pour développer des tests de tolérance /résistance de variétés d'oliviers dans le cadre de l'AOP Oliu di Corsica.
- Est dubitatif quant à la présentation de la non-répétabilité des méthodes de l'INRA par JL Barjol.
- Demande à la DGAL, comme régulièrement, s'il existe une étude sur les risques et conséquences économiques de *Xylella* dans les filières.

Jean-Louis Barjol :

- Précise qu'il ne remet pas en cause les publications ni le savoir faire de l'INRA.
- Constate simplement que les tests de répétabilité de leurs méthodes ne sont pas publics et qu'il n'a pas été possible pour la mission d'y accéder car il n'existe pas toujours de procédure sur les procédés exacts appliqués par les laborantins pour préparer les analyses.
- Répond sur le sujet de la protection insulaire qu'il existe un principe de continuité territoriale et de libre circulation des marchandises au sein de l'Union européenne.
- Comprend la demande de protection mais insiste sur la nécessité de se placer dans le cadre réglementaire et d'étudier les besoins du marché pour encadrer au mieux le fonctionnement des filières.

L'INRA :

- Indique qu'il serait intéressant d'avoir une approche de gestion en fonction des sous-types de bactérie compte-tenu que le comportement des végétaux diffère en fonction de ces sous-types notamment.

Jean-Louis Barjol :

- Confirme que la liste des végétaux hôtes établie par la commission européenne catégorise déjà ces végétaux en fonction de leur sensibilité à la sous-espèce et qu'il convient d'étudier de différencier les approches en fonction de l'expression des symptômes par le végétal.

L'INRA :

- Explique que compte tenu du mode d'action de la bactérie qui agit par action mécanique en obstruant les vaisseaux et non par diffusion d'une toxine par exemple, il est extrêmement compliqué de modéliser le comportement de la plante lors de son infection. Les conditions pédoclimatiques et culturelles ont de fait un impact très important.

La présidente du SIDOC :

- Demande la situation exacte du nombre de foyers en Corse à ce jour.

Le DRAAF :



- Précise qu'il y a officiellement 354 foyers en Corse au 31 décembre 2017 et qu'on ne notifie plus officiellement de foyers à la commission européenne depuis le passage en enrayement car cela n'est plus nécessaire, considérant la zone infectée dans son ensemble.
- Indique cependant que les services en Corse continuent malgré tout à comptabiliser les positifs.

Le chef de SRAL :

- Complète en mentionnant qu'en 2018, 5 nouveaux positifs ont été identifiés en dehors des foyers déjà connus au 31 décembre et 3 positifs ont été détectés dans les zones d'anciens foyers. Dans tous les cas, c'est *Xylella fastidiosa multiplex* qui a été identifiée.

La présidente du SIDOC :

- Mentionne la base de données de l'EFSA qui fait état sur un tableau cet été 2018 de la présence (entres autres) du sous type ST53 (sous espèce *pauca*) en Corse.
- S'étonne de ne pas la retrouver dans le rapport ni les présentations faites par l'Etat et s'interroge sur la transparence affichée.

La DGAL :

- Précise que les séquences permettent de caractériser les isolats.
- Explique la grande variabilité des sous-types et sous espèces selon la gamme d'hôtes.
- Revient sur la question de l'étude économique et indique qu'il n'y en a pas compte tenu de la trop grande variabilité de comportement des végétaux face à la bactérie en fonction du milieu.

Jean-Louis Barjol:

- Renvoie au passage du rapport (page 31) qui recommande de prendre en compte les éléments issus de la recherche mais seulement à leur juste valeur. Il est ainsi nécessaire de renforcer les éléments de surveillance compte tenu des informations fournies par la recherche tout en appliquant les règles de gestion du cadre réglementaire pour ce qui est avéré.
- Précise également qu'il faut être prudent dans l'extrapolation des modèles et situations. Par exemple, les conséquences de la présence de *X. f. pauca* aux Baléares sont sans commune mesure avec la situation observée dans les Pouilles.

La présidente du SIDOC :

- Déploie tout de même le manque de communication.
- Confirme l'intérêt d'un conseil scientifique.

Le SRAL :

- Rappelle le cadre de la publication de l'INRA à laquelle le SIDOC fait référence en reprenant ce qui a été dit à l'époque, lors des CROPSAV, à savoir que la mention de la ST53 dans la publication citée n'apparaissait que sur un schéma phylogénétique de comparaison des génomes trouvés à partir d'extrait d'ADN issus d'une première préparation et non pas isolés directement sur les échantillons de plantes. En l'occurrence, le résultat des analyses faites alors par l'INRA et qui ont été conduites à partir d'une extraction d'ADN, montrait qu'une partie du génome bactérien retrouvé dans l'échantillon pouvait s'apparenter à la sous-espèce *pauca* sans pour autant que cette dernière sous-espèce n'ait été identifiée sur le prélèvement de chêne vert.
- Renvoie à la lecture du compte-rendu du CROPSAV du 17 juillet 2017 sur ce sujet.

La présidente régionale de l'UNEP :

- Revient sur la problématique de la sortie de la zone d'enrayement pour la filière viticole qui doit envoyer ses greffons sur le continent avant retour en Corse.

Le DRAAF :

- Indique que la filière s'est engagée dans la réflexion du traitement à l'eau chaude qui est une solution réglementairement acceptable.
- Rappelle par ailleurs que ce système est également indiqué dans la lutte contre la flavescence dorée de la vigne.

Le président de l'ODARC :

- Confirme qu'une étude en cours du CRVI sur la mise en place d'une station de traitement à l'eau chaude est en cours et pourrait aboutir pour la fin de l'année.

La préfète conclut la séance en recommandant la lecture du rapport et des annexes, en particulier les annexes 7 et la 8. Elle confirme la volonté de partage des informations et reste optimiste sur la restauration de la confiance entre les acteurs. Il s'agit d'installer un conseil scientifique rapidement, de mettre en place des groupes de travail par filière, certains ayant déjà démarré, de réunir un CROPSAV d'ici fin 2018 pour l'échange des lectures, les réflexions et la synthèse des travaux. Elle rappelle l'objectif de ne pas mettre en péril les filières, de faire preuve de pragmatisme et de trouver les meilleures solutions dans l'intérêt de la Corse.

La réunion est clôturée à 17h, suivie par un point presse.

La préfète,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'C' followed by a horizontal line.

**Josiane CHEVALIER**